

Chers collègues,

Nous voici à quelques jours d'une période-clé pour la profession et pour notre syndicat, celle des élections professionnelles.

Les votes se feront exclusivement par internet, de n'importe quel ordinateur, entre le 29 novembre et le 6 décembre 2018 (17 heures).

Un enjeu majeur

Les élections professionnelles permettent d'élire pour les quatre prochaines années **vos représentants** dans les instances locales et nationales de l'Education Nationale. **Voter pour des listes SE-Unsa, c'est la garantie d'élire des représentants du personnel sérieux, à l'écoute de vos problèmes, de vos interrogations et de vos revendications.** Nos candidats s'engagent à être à vos côtés au quotidien et à travailler avec vous et pour vous, avant, pendant et après les instances. Les élus du SE-Unsa ne sont pas seulement des agents de communication dont les mailing, la communication et l'opposition de principe sont l'alpha et l'oméga de leur action syndicale. **Ils sont là pour accompagner, représenter et défendre chaque jour tous les collègues et les écoles qui les contactent.**

4 votes à émettre

- **CAPD : Commission Administrative Paritaire Départementale.** Elle donne un avis sur tout ce qui concerne **notre carrière** à l'intérieur du département : avancement, mouvement, temps partiel, ... Vos représentants UNSA départementaux vous accompagnent pour vous conseiller en amont, vérifier la régularité et l'équité de ces opérations et faire procéder à des rectifications si nécessaire.
- **CAPN : Commission Administrative Paritaire Nationale.** Elle traite des sujets relatifs à **la carrière** à l'échelle du territoire national, comme les changements de départements par exemple.
- **CTA : Comité Technique Académique.** Il débat des moyens de fonctionnement dans notre académie, comme la répartition des postes entre les 4 départements qui la constitue. C'est de lui qu'émane le **CTSD**, compétent pour la carte scolaire départementale, dans lequel les représentants de l'UNSA défendent chaque école qui lui demande un soutien.
- **CTM : Comité Technique Ministériel.** Il débat des moyens de fonctionnement qui concerne l'ensemble du territoire : création ou suppression de postes, indemnités, ...

Dans toutes ces instances, l'UNSA présente des équipes engagées, motivées et efficaces.

Pour vous défendre, nous avons besoin de vous ! Chaque voix compte !

Nos listes sont déposées, vous pouvez voter 4 fois



Françoise Everitt
Secrétaire départementale

